

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant MONTESSORI DIEPPE INC.	Numéro de permis 2013875	Date d'inspection Le 31 janvier 2025	
Nom de l'établissement Montessori Dieppe		Numéro de téléphone (506) 855-1234	
Adresse Unité 3 299 rue Champlain Dieppe NB E1A 1P2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Stephanie Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11.1(3) Les membres du personnel qui travaillent directement avec des enfants en bas âge ou des enfants d'âge préscolaire doivent suivre chaque année dix heures de formation qu'approuve le ministre et qui se rapporte au curriculum éducatif en usage dans l'établissement désigné.	11.1(3)	03 janv. 2025	
<p>Commentaires : Il s'agit d'un rappel important concernant la formation continue du personnel éducatif, en particulier pour ceux qui travaillent directement avec des enfants en bas âge ou des enfants d'âge préscolaire. La mentor en assurance de qualité souligne que la responsabilité incombe à l'exploitant de veiller à ce que ces membres du personnel suivent chaque année 10 heures de formation approuvée par le ministre et qui est directement liée au curriculum éducatif en usage dans l'établissement désigné.</p> <p>Cette obligation vise à garantir que le personnel reste informé des meilleures pratiques pédagogiques et des normes éducatives spécifiques à l'âge des enfants qu'ils encadrent. L'exploitant doit donc mettre en place un suivi rigoureux pour assurer que chaque membre du personnel respecte cette exigence.</p>			
Commentaires généraux			
Une visite sur les lieux n'a pas été effectuée.			

original signé par  
Stephanie Hickey

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 30 janvier 2025

Date

original signé par  
Gregory Keough

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 30 janvier 2025

Date